

SERVICE IMPACT EMPLOI ASSOCIATION

CRIB - SECTEUR SPORT

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026

■ Comment faire la demande ?

Compléter le formulaire de demande (à demander au CDOS 53) et l'adresser à accompagnement.mayenne@franceolympique.com

■ Contenu du service :

Réalisation et transmission :

- | | |
|--------------------|--|
| Bulletin de paie : | <ul style="list-style-type: none"> Il est établi selon les instructions de l'association bénéficiaire sur traitement informatique Impact Emploi Association. Les informations et les incidents de paie (arrêts maladie, congés payés, absences, heures supplémentaires/complémentaires, primes...) doivent être transmises au plus tard le 20 du mois du salaire. A défaut, ils sont reportés sur le mois suivant. Mise à jour des taux de cotisations. Mise à jour du taux de cotisation A.T. (joindre une photocopie du taux A.T. communiqué par la CRAM) Mise à jour du plafond de Sécurité Sociale. Nombre de jours de congés payés pris et restant à prendre. Livre de paie. Abattement Fillon. Contribution à la formation professionnelle continue (Opérateur de compétences de la branche sport (OPCO). Récupération, intégration et application des taux individualisés relatifs au Prélèvement à la source (PAS). |
|--------------------|--|

Transmission des données relatives aux :

- | | |
|---------------------------|--|
| Déclarations mensuelles : | <ul style="list-style-type: none"> Déclaration Sociale Nominative (DSN). |
| Départ du salarié : | <ul style="list-style-type: none"> Reçu pour solde de tout compte Certificat de travail Attestation Pôle Emploi |

■ Tarifs :

FACTURATION SEMESTRIELLE

Adhésion de l'association employeur :	25€ (1 fois à l'entrée dans le dispositif)
Entrée d'un nouveau salarié :	10€
Entrée d'un salarié déjà connu du service :	5€
Edition/Simulation d'un bulletin de salaire :	
- De 1 à 9 bulletins mensuels :	12€ par bulletin
- De 10 à 19 bulletins de salaire :	11€ par bulletin
- A partir de 20 bulletins de salaire :	10€ par bulletin
Sortie d'un salarié (solde de tout compte) :	25€
Association employeur sans production de bulletin de salaire :	10€
Sortie de l'association :	25€ par salarié
Edition particulière :	5€
Intervention et recherches exceptionnelles :	21€ de l'heure
Contrôle URSSAF :	
- Préparation et mise à disposition des documents à produire pour le contrôle :	30€
- Participation du CDOS au contrôle (coût horaire du salarié du CDOS) :	21€ de l'heure

■ Documents et informations à fournir :

- | | |
|---|--|
| ☐ Avis Sirene
☐ Attestation d'affiliation à une Fédération Sportive
☐ Caisse de retraite
☐ Contrat d'adhésion Prévoyance Retraite + Fiche paramétrage Données Sociales Nominatives
☐ Contrat d'adhésion Prévoyance Frais de Santé + Fiche paramétrage Données Sociales Nominatives | ☐ Déclaration Préalable à l'Embauche
☐ Contrat de travail et avenants au contrat de travail
☐ Relevé d'identité bancaire de l'association
☐ Attestation résiliation Chèque Emploi Association (si utilisation précédemment)
☐ Capture d'écran de la fiche identité CEA (si utilisation précédemment)
☐ Précédent bulletin de salaire (sauf nouvel employé)
☐ Nom-Prénom / Date de naissance / Adresse Postale / Adresse mail du salarié |
|---|--|

Plusieurs des documents demandés sont accessibles sur votre espace employeur sur Net Entreprise.



CONSTITUEZ-VOUS VOTRE DOSSIER EMPLOYEUR POUR CHACUN DE VOS SALARIÉS AVEC L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS N° D'ADHÉRENT AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES, CODES D'ACCÈS.